

Entrée en vigueur
Règlement 2026-739-305

Prenez avis que le règlement **2026-739-305** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'ajouter certains usages c1 commerce de détail, c4 services personnels et professionnels, c5 commerce de service en communication et bureaux, c10 commerce de récréation intérieure et p1 communautaire de voisinage ainsi que les logements dans les bâtiments mixtes dans la zone Hb-229** » adopté le 6 juillet 2026 est entré en vigueur le 6 août 2026, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 11 août 2026
(U-2026.42)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière